

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

**Absent excusé :**

GIAVARINI Pascal a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

**Absente :** LECORNU Séverine – LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

LEBLOND Christine.

#### 6 – LIBERTES PUBLIQUES & POUVOIR DE POLICE

##### Constitution de partie civile

##### 6.1 – Police Municipale

- DEL2026-01-05 -

M. Le Maire informe les conseillers que l'enquête menée par la Gendarmerie a conduit à identifier et mettre en cause deux personnes dans le cadre de la destruction involontaire des bois, forêts, landes, maquis, plantations ou reboisements appartenant à la mairie de Saint-Germain-sur-Ay par l'effet d'un incendie provoqué par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la Loi ou le Règlement, en l'espèce par l'allumage d'un feu qui s'est propagé jusqu'à provoquer un incendie le 8 août 2025.

Il précise qu'il était invité à se présenter au Tribunal Correctionnel de Coutances le 14 janvier dernier à l'audience, en tant que victime ayant déposé plainte.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article unique : de prendre acte de la constitution de partie civile de M. Le Maire, représentant la commune, dans le cadre de l'affaire détaillées ci-dessus.

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 15 janvier 2026,

La Secrétaire de Séance,  
Christine LEBLOND



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.